



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2005/3
17 février 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports
(Cinquante-sixième session, 8-10 juin 2005)

**STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE:
EXISTENCE DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES**

Note du secrétariat

À sa cinquante-cinquième session tenue du 9 au 11 juin 2004, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'établir, pour information, le présent document sur l'existence de données complémentaires relatives aux accidents de la circulation routière dans les pays membres (TRANS/WP.6/147, par. 14). Plus précisément, ces données portent sur les points suivants:

- Implication de véhicules utilitaires lourds;
- Variables relatives à la vitesse des véhicules;
- Distance de sécurité (collision contre l'arrière d'un autre véhicule);
- Non-port du casque (cyclistes et motocyclistes);
- Non-port de la ceinture de sécurité.

Le présent rapport succinct est basé sur les réponses reçues des 12 pays suivants: Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Fédération de Russie, Kirghizistan, Lettonie, Pologne, République tchèque, Slovénie, Suède et Suisse.

Des réponses ainsi communiquées, il ressort ce qui suit:

- L'ensemble des données énumérées sont disponibles dans trois pays (généralement auprès du Ministère de l'intérieur);
- Trois pays ne procèdent pas à la collecte de ces données désagrégées;
- Dans les autres pays, seules certaines données sont disponibles, généralement celles qui concernent l'implication de véhicules utilitaires lourds et la vitesse. Dans certains pays, le port du casque n'est pas obligatoire pour les cyclistes.
